

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1785**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

TP : Titre professionnel Conducteur (trice) de pelle hydraulique, chargeuse pelleuse

Nouvel intitulé : Conducteur de pelle hydraulique et de chargeuse pelleuse

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC bâtiment et travaux publics	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230u Conduite d engins de chantier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) conducteur (trice) de pelle hydraulique, chargeuse pelleuse maîtrise la conduite de deux engins principaux qui sont la pelle hydraulique et la chargeuse pelleuse ou tractopelle. Il doit également être capable de conduire, selon les besoins de l'entreprise, un ou plusieurs engins de servitude, tels que le tombereau ou le compacteur. Il (elle) réalise les travaux d'extraction et de terrassement, le chargement des engins de transport de matériaux, l'ouverture de tous types de tranchées, la pose de canalisations et les blindages de tranchées, le dressage de plates-formes et de talus, et la réalisation d'enrochements. Il (elle) intervient dans l'aménagement et les finitions des abords de chantiers et espaces verts, et effectue certains travaux plus complexes à l'aide d'équipements spéciaux (équipements de démolition, brise roche hydraulique, etc.).

Il (elle) est seul (e) sur son engin, mais son activité est intégrée au sein d'une équipe composée de conducteurs de différents engins et d'ouvriers à pied. Bien qu'il (elle) travaille sous les directives du chef de chantier, il (elle) possède toujours un degré d'autonomie et de responsabilité important dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées.

C'est lui qui, généralement, donne la cadence du chantier. Il (elle) doit être très attentif (ive) à son environnement de travail et organise les zones d'évolution des engins de transport de matériaux (tombereaux, camions). Il (elle) doit veiller à la sécurité des personnes travaillant dans la zone d'évolution de sa machine et intégrer, d'une part, l'ensemble des contraintes d'environnement, de sécurité, de qualité et de rendement afférentes au chantier, ainsi que les contraintes naturelles liées aux sols, aux ouvrages rencontrés et aux conditions météorologiques.

Il (elle) a la responsabilité du bon fonctionnement de son engin dont il (elle) effectue un contrôle quotidien et peut, suivant le type d'entreprise, assurer la maintenance de premier niveau. Il (elle) doit rapporter au chef de chantier ou au responsable d'atelier toute anomalie ou usure anormale qu'il (elle) détecte.

Selon la localisation des chantiers, le conducteur de pelle hydraulique ou de chargeuse pelleuse peut travailler 'en déplacement', et, suivant la spécificité du chantier, avoir des horaires de travail adaptés. Le (la) conducteur (trice) de chargeuse pelleuse peut être amené (e) à réaliser le transfert de son engin d'un site à l'autre, sur remorque ou par la route.

Ce métier est particulièrement réglementé. Le (la) conducteur (trice) de pelle hydraulique, chargeuse pelleuse doit être titulaire, pour chaque engin conduit, d'une autorisation de conduite délivrée pour l'employeur.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

On distingue les activités en production et les activités en transport d'accompagnement. Pour l'obtention du titre, le (la) candidat (e) doit avoir acquis les compétences correspondant à trois activités en production et trois activités en transport et accompagnement.

A. - Activités en production

1. CONDUIRE UNE PELLE HYDRAULIQUE EN CHANTIERS TRADITIONNELS

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur une pelle hydraulique, assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Implanter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.

Réaliser une fouille en tranchée à la pelle hydraulique en chantiers traditionnels.

Creuser un fossé à la pelle hydraulique avec un godet trapézoïdal et un godet de curage.

Terrasser un ouvrage à la pelle hydraulique et charger les engins de transport en chantiers traditionnels.

Régler une surface à la pelle hydraulique avec un godet de curage.

Réaliser des fouilles en puits à la pelle hydraulique avec des équipements adaptés (benne preneuse, benne de forage...).

Manutentionner et mettre en place des blindages de fouilles avec une pelle hydraulique.
Poser des canalisations et monter les ouvrages annexes avec une pelle hydraulique.
Remblayer une fouille avec une pelle hydraulique.
Démolir des ouvrages à la pelle hydraulique avec des équipements adaptés (brise roche, cisaille hydraulique...).

Charger et décharger une pelle hydraulique, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

2. CONDUIRE UNE PELLE HYDRAULIQUE EN GRANDS TRAVAUX

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur une pelle hydraulique, assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Implanter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Réaliser une fouille en tranchée à la pelle hydraulique en chantiers traditionnels.

Creuser un fossé à la pelle hydraulique avec un godet trapézoïdal et un godet de curage.

Terrasser un ouvrage à la pelle hydraulique et charger les engins de transport en grands travaux de terrassement.

Extraire et charger des matériaux avec l'équipement butte de la pelle hydraulique.

Régler une surface à la pelle hydraulique avec un godet de curage.

Manutentionner et mettre en place des blindages de fouilles avec une pelle hydraulique.

Poser des canalisations et monter les ouvrages annexes avec une pelle hydraulique.

Remblayer une fouille avec une pelle hydraulique.

Démolir des ouvrages à la pelle hydraulique avec des équipements adaptés (brise roche, cisaille hydraulique...).

Charger et décharger un bouteur, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

3. CONDUIRE UNE CHARGEUSE PELLETEUSE

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur une chargeuse pelleteuse, assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Implanter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Réaliser une fouille en tranchée à la chargeuse pelleteuse - (double niveau, double pente etc.).

Creuser un fossé à la chargeuse pelleteuse avec un godet trapézoïdal et un godet de curage.

Terrasser un ouvrage à la chargeuse pelleteuse et charger les engins de transport.

Régler une surface à la chargeuse pelleteuse.

Manutentionner avec une chargeuse pelleteuse.

Poser des canalisations et monter des ouvrages annexes avec une chargeuse pelleteuse.

Remblayer une fouille avec une chargeuse pelleteuse.

Démolir des ouvrages avec équipement adapté à la chargeuse pelleteuse.

Charger et décharger une chargeuse pelleteuse, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

B. - Activités en transport et accompagnement

4. CONDUIRE UN TOMBREAU

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur un tombereau, assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Transporter des matériaux avec un tombereau en respectant le plan de circulation du chantier.

Charger et décharger un tombereau, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

5. CONDUIRE UNE DECAPEUSE

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur une décapeuse, assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Implanter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.

Effectuer les travaux préparatoires (décapage, etc.) avec une décapeuse.

Réaliser un terrassement en grande masse : extraction et transport de matériaux.

Régaler des matériaux avec une décapeuse.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Charger et décharger la décapeuse, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

6. CONDUIRE UN COMPACTEUR

Effectuer les opérations de prise et de fin de poste sur un compacteur, assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier travaux publics.

Implanter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.

Fermer des plates-formes de terrassement avec un compacteur.

Compacter des couches de matériaux en respectant le plan de compactage et la nature des matériaux.

Charger et décharger un compacteur, participer à l'arrimage et au transfert de l'engin.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les entreprises de travaux publics tous domaines (route, canalisations, génie civil, réseaux). Les entreprises de bâtiment et d'espaces verts.

Les services techniques des municipalités.

Direction départementale de l'équipement.

Types d'emplois accessibles : Conducteur (trice) de tractopelle.

Conducteur (trice) de Backhoe : Pelleteur - Pelliste - Pelleur

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

Autorisation de conduite obligatoire délivrée par l'employeur conformément à l'arrêté du 2 décembre 1998. Recommandation R.372 M de la CNAM relative à la conduite d'engins de chantiers (certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité) . La possession du titre professionnel dispense du certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de six certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret 2002-1029 du 02 août 2002 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi (JO du 06 août 2002).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 08/09/2003 paru au JO du 25/09/2003

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Certification suivante : Conducteur de pelle hydraulique et de chargeuse pelleuse